



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/43/PV.55 25 novembre 1988

FRANCAIS

Quarante-troisième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 55e SEANCE

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 18 novembre 1988, à 10 heures

Président :

M. DLAMINI (Vice-Président)

(Swaziland)

puis :

M. AL-SHAKAR

(Bahreïn)

(Vice-Président)

M. HUERTA MONTALVO (Vice-Président)

(Equateur)

Situation économique critique en Afrique : Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990 [39]

- a) Rapport du Comité <u>ad hoc</u> plénier de l'Assemblée générale chargé de l'examen et de l'évaluation du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990
- b) Rapport du Secrétaire général
- c) Projet de résolution

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, <u>dans un délai d'une semaine</u>, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

En l'absence du Président, M. Dlamini (Swaziland), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 35.

POINT 39 DE L'ORDRE DU JOUR

SITUATION ECONOMIQUE CRITIQUE EN AFRIQUE : PROGRAMME D'ACTION DES NATIONS UNIES POUR LE REDRESSEMENT ECONOMIQUE ET LE DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE, 1986-1990

- a) RAPPORT DU COMITE AD HOC PLENIER DE L'ASSEMBLEE GENERALE CHARGE DE L'EXAMEN ET DE L'EVALUATION DU PROGRAMME D'ACTION DES NATIONS UNIES POUR LE REDRESSEMENT ECONOMIQUE ET LE DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE, 1986-1990 (A/43/664 et Corr.1)
- b) RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (A/43/500 et Corr.l et Add.l et 2)
- c) PROJET DE RESOLUTION (A/43/664, chapitre IV)

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : Je voudrais proposer de clore aujourd'hui à midi la liste des orateurs qui souhaitent participer au débat sur ce point.

Il en est ainsi décidé.

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : Je demande aux représentants qui souhaitent participer au débat de s'inscrire dès que possible.

Je donne la parole au Président du Comité <u>ad hoc</u> plénier de l'Assemblée générale chargé de l'examen et de l'évaluation du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990, M. Vraalsen, de la Norvège, qui va présenter le rapport du Comité <u>ad hoc</u> et le projet de résolution qui y figure.

M. VRAALSEN (Norvège), Président du Comité ad hoc plénier de l'Assemblée générale chargé de l'examen et de l'évaluation du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990 (interprétation de l'anglais) : J'ai l'honneur, en tant que Président du Comité ad hoc plénier, de saisir l'Assemblée générale du rapport du Comité publié sous la cote A/43/664. Le Comité a adopté le rapport par consensus. Il contient une analyse de l'exécution du Programme d'action par les pays africains et la communauté internationale, ainsi que des mesures ayant pour but d'accélérer son exécution au cours des prochaines années. Il contient également, au chapitre IV, un projet de résolution qui recommande à l'Assemblée générale d'adopter les conclusions figurant dans le rapport du Comité. Il recommande en outre à l'Assemblée générale de décider de procéder à un examen et à une évaluation définitifs de l'exécution du Programme d'action lors de sa quarante-sixième session.

Je soumets ce projet de résolution à l'Assemblée générale en espérant sincèrement qu'il sera adopté par consensus.

Le rapport dont l'Assemblée est actuellement saisie est le fruit d'un dur labeur de deux semaines. Je tiens à rendre sincèrement hommage à tous mes collègues qui ont activement participé aux travaux du Comité ad hoc et qui, tout au long de cette activité, ont fait preuve d'un esprit remarquable de coopération, de bonne volonté et de compréhension. Chaque participant était pleinement conscient de l'importance du sujet dont le Comité était saisi, et de la nécessité vitale d'amener nos débats à une heureuse conclusion. Je suis particulièrement reconnaissant à mes collègues du Bureau, l'Ambassadeur Lloyd Barnett de la Jamaïque, l'Ambassadeur Kishore Mahbubani de Singapour, le Conseiller Gert Kueck, de la République démocratique allemande, et M. Godfrey Mbulo, de la Zambie. Je les remercie de leur patience et de leurs efforts inlassables. Je tiens également à remercier très sincèrement les membres du Secrétariat pour leur excellent travail.

Les détails de notre évaluation des efforts de mise en oeuvre du Programme et de nos recommandations spécifiques figurent dans le rapport du Comité <u>ad hoc</u>. Je n'ai pas besoin d'y revenir ici. Toutefois, si l'Assemblée me le permet, je voudrais partager avec mes collègues quelques réflexions personnelles sur l'examen à mi-parcours.

Le Comité <u>ad hoc</u> était saisi d'un certain nombre de rapports importants, dont l'un émanait du Secrétaire général de l'ONU et l'autre de l'Organisation de l'unité africaine. A la lumière de l'analyse détaillée qui figure dans ces rapports, l'examen à mi-parcours nous a donné à réfléchir. Le Comité a découvert, et ceci est réflété dans son rapport, qu'en dépit des efforts louables réalisés jusqu'à présent par la communauté internationale pour apporter une aide, et en dépit des efforts courageux, déterminés et soutenus des gouvernements africains dans la poursuite de leurs réformes économiques, la situation en Afrique continue de s'aggraver. Elle se caractérise par un fardeau écrasant et insupportable de la dette extérieure; un recul substantiel des recettes d'exportation en raison de la baisse drastique des prix des produits de base, une baisse sensible des transferts de ressources, en particulier sur le plan des investissements et des prêts privés, l'instabilité chronique du marché international des monraies ainsi que par des taux d'intérêt anormalement élevés.

Une évaluation aussi sombre aurait pu susciter des échanges acrimonieux à propos d'engagements non respectés et des efforts non reconnus. Je suis très heureux de dire que cela n'a pas du tout été le cas. Je crois que le véritable triomphe de l'examen à mi-parcours est la ferme réaffirmation de la validité du programme d'action des Nations Unies pour l'Afrique et, ce qui est tout aussi important, du pacte qui a été conclu en juin 1986 entre la communauté internationale et les pays africains.

Les recommandations définitives ont été mises au point au cours des premières heures du dernier jour. Les négociations ont été difficiles jusqu'au dernier moment et le rapport montre bien les compromis difficiles auxquels nous sommes Toutefois, il faut voir dans ces compromis la raison d'un optimisme prudent. Réfléchissant aux présentations et aux déclarations des délégations, il m'apparaît très clairement que le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique est devenu l'une des principales sources d'inspiration tant pour les gouvernements africains que pour la communauté internationale dans leurs activités eu égard au développement et au redressement du continent africain. On a convenu de reconnaître que les gouvernements africains avaient fait preuve d'une grande persévérance dans la tâche souvent pénible de réforme de leurs économies. Par ailleurs, on a également reconnu l'aide accrue apportée par la communauté internationale. Ce qui est plus important cependant, c'est que les partenaires du pacte ont reconnu clairement que les problèmes économiques de l'Afrique continuent d'être écrasants. Nous sommes encore loin d'entrevoir la lumière au bout du tunnel. Toutes les parties ont encore beaucoup à faire.

Nous avons saisi l'occasion de l'examen à mi-parcours pour exprimer nos déceptions, nos frustrations, nos craintes et notre circonspection. Peut-être avons-nous un peu abusé de la rhétorique à propos de ce qui a été fait, mais, collectivement, je pense que nous avons entendu et absorbé le message suivant : plus que jamais l'Afrique et ses habitants ont besoin de notre action déterminée, urgente et inlassable. En tant que partenaires, nous nous sommes engagés à agir sur plusieurs fronts importants.

Par exemple, il convient de se concentrer de façon continue sur le secteur agricole, le redressement et le développement des industries liées à l'agriculture, et de conférer une plus grande importance à la mise en valeur des ressources

humaines de l'Afrique. Le rapport à mi-parcours met également en évidence et renforce un principe fondamental du Programme, à savoir le rôle central des femmes en tant que principales productrices du continent. J'ai été personnellement très heureux de voir que le Comité ad hoc s'est engagé à poursuivre sa coordination avec les organisations non gouvernementales et à reconnaître leurs activités dans le processus de développement.

Je tiens également à exprimer notre reconnaissance aux représentants de la communauté des organisations non gouvernementales qui ont largement contribué aux travaux du Comité ad hoc en nous faisant partager les résultats de leur forum qui s'est déroulé parallèlement et du symposium d'appui au rôle des agricultrices en Afrique.

Le rapport mentionne également la nécessité d'intensifier les efforts pour lutter contre la destruction de l'environnement, notamment le déversement de déchets toxiques et industriels. En outre, il demande à la communauté internationale d'accroître sa pression sur le régime d'apartheid d'Afrique du Sud pour qu'il mette un terme à ses actes de déstabilisation et d'agression dans la région.

On a voulu attirer l'attention sur les problèmes de la dette, des produits de base et des courants financiers externes qui sont tous liés. Il a été recommandé que le Secrétaire général ait des consultations, entre autres, avec les gouvernements intéressés en vue d'établir un groupe d'experts pour procéder à une évaluation approfondie de la question des produits de base africains et des possibilités de diversification des exportations.

Une grande attention a été portée pendant la session à l'analyse des effets des programmes d'ajustement structurels. Des institutions multilatérales, comme la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI), ainsi que des donneurs bilatéraux répondent maintenant à l'appel en faveur d'un ajustement à visage humain. Ils ont entendu les plaidoyers pressants de l'Afrique pour que l'on adopte d'importants changements de philosophie et de nouvelles démarches si l'on veut que les avantages à long terme de ces programmes d'ajustement structurel l'emportent sur leur prix jusqu'ici exorbitant en termes sociaux, politiques et humains.

De loin le problème le plus dramatique et difficile posé au Comité <u>ad hoc</u> a été le fardeau écrasant de l'endettement de l'Afrique et des obligations du service de la dette, qui présentent un ensemble de questions épineuses à tous les gouvernements. L'on a reconnu que tous les efforts possibles devraient être déployés par la communauté internationale afin de trouver des solutions durables et orientées vers la croissance, portant sur diverses catégories de la dette, sur divers pays créditeurs et divers pays débiteurs, et répondant aux besoins de développement de l'Afrique. Le problème de la dette est maintenant prioritaire à l'ordre du jour de nombreuses réunions bilatérales et multilatérales, y compris, comme nous le savons tous, de la session actuelle de l'Assemblée générale. Le débat pendant l'examen à mi-parcours a illustré la nécessité toujours présente d'axer l'attention sur le problème et de trouver plus rapidement des solutions à long terme.

Je tiens aussi à noter que le Programme d'action lui-même et les recommandations que l'on trouve dans le rapport du Comité <u>ad hoc</u> (A/43/664 et Corr.l) constituent pour le Secrétaire général un programme ambitieux de suivi des efforts d'exécution au cours des deux prochaines années. Le Secrétaire général doit également continuer à mobiliser l'opinion publique ainsi que les gouvernements pour appuyer nos efforts collectifs en vue de mener à bien le Programme d'action.

Pour s'acquitter de ces responsabilités, il faut que le Secrétaire général dispose des ressources voulues. Je suis heureux de noter que le Comité du programme

et de la coordination (CPC), au cours de son examen du plan à moyen terme des Nations Unies en mai de cette année, s'est mis d'accord sur une révision du plan, révision qui donne clairement pour mandat au Secrétaire général de suivre le programme de l'Afrique. A cet égard, je tiens à citer le texte tel qu'il figure dans le plan à moyen terme révisé:

"Il est également essentiel de déterminer les ressources qui pourraient être mobilisées pour le développement de l'Afrique et d'assurer l'appui, la pleine participation et le suivi de l'exécution par le système des Nations Unies du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990."

Il ne fait aucun doute que ce mandat est suffisant et qu'il a pour but de dégager les ressources nécessaires aux termes du budget-programme de l'Organisation pour 1990-1991. Pour ce qui est de 1989, j'exhorte le Secrétaire général à s'efforcer par tous les moyens d'absorber autant que possible aux termes du budget-programme. Après tout, le redressement africain a été déclaré domaine prioritaire depuis l'adoption du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique en juin 1986, il y aura bientôt deux ans et demi. Dans la mesure où ce sera nécessaire, des fonds extra-budgétaires devront aussi être trouvés rapidement. Je demande instamment aux Etats Membres d'écouter avec bienveillance les appels du Secrétaire général à ce propos.

Pour conclure, je dirai que le résultat de l'examen à moyen terme n'a pas été parfait. Toutefois, la communauté mondiale est plus que jamais consciente de l'urgence et de l'état critique de la situation de l'Afrique. Ce résultat, auquel on a abouti dans une atmosphère d'appréciation et de respect mutuel, me permet de croire qu'un nouvel engagement vis-à-vis du Programme d'action et de la collaboration qui en est l'essence même, nous permettra de réaliser ensemble cet objectif.

Notre communauté d'intérêts en tant qu'êtres humains et notre solidarité avec la lutte continue des peuples africains pour assurer à leurs nations et à leur continent un avenir plus lumineux n'exige rien de moins que nos efforts collectifs suprêmes pour aboutir à ces objectifs.

Je suis persuadé que nous verrons un progrès social et économique considérable en Afrique lorsque l'Assemblée générale passera en revue le Programme d'action en 1991. Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant du Mali, qui va faire une déclaration au nom de l'Organisation de l'unité africaine.

M. DIAKITE (Mali): Je voudrais tout d'abord, en ma qualité de porte-parole de l'Afrique, remercier l'Ambassadeur Tom Eric Vraalsen, Président du Comité ad hoc plénier de l'Assemblée générale chargé de l'examen et de l'évaluation du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990, pour son dévouement et pour l'intérêt qu'il accorde aux problèmes de l'Afrique. Grâce à sa compétence et à ses qualités personnelles, il a su mener à bien les travaux de ce comité.

Qu'il me soit également permis de rendre hommage au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M. Javier Pérez de Cuéllar, pour les efforts qu'il ne cesse de déployer en vue de la réalisation du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique.

Je saisis aussi cette occasion pour saluer nos partenaires au développement, gouvernementaux, non gouvernementaux, aux plans bilatéral et multilatéral, pour leur coopération à la mise en œuvre du Programme d'action.

Il y a deux ans, l'Assemblée générale consacrait une session extraordinaire à la situation économique critique en Afrique, la première jamais tenue par les Nations Unies pour examiner la situation économique d'une région déterminée.

Le Programme d'action adopté lors de cette session est fondé sur l'engagement mutuel et la coopération entre l'Afrique et la communauté internationale.

Les gouvernements africains se sont engagés à donner la priorité aux réformes économiques et aux ajustements structurels nécessaires mentionnés dans le Programme prioritaire de redressement économique de l'Afrique, afin de jeter les bases d'un développement économique soutenu et autocentré. Ces mesures concernent la remise en état et le développement de l'agriculture, les autres secteurs d'appui à l'agriculture, les mesures visant à lutter contre la sécheresse et la désertification, ainsi que la mise en valeur et l'utilisation efficace des ressources humaines.

La communauté internationale, de son côté, s'est engagée à soutenir les efforts de redressement économique et de développement des pays africains par des mesures complémentaires en renforçant sa coopération et en augmentant substantiellement son appui. Elle s'est également rendu compte qu'il fallait nécessairement trouver des solutions durables aux graves difficultés extérieures sur lesquelles l'Afrique n'a aucune emprise, et dont la persistance entrave les efforts des pays africains.

Conformément à la résolution 42/163, le Comité <u>ad hoc</u> plénier de l'Assemblée générale a procédé au mois de septembre dernier à l'évaluation à mi-parcours du programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique.

L'examen des mesures prises pour exécuter le Programme d'action révèle que les pays africains ont procédé à d'importantes réformes pour améliorer la gestion d'ensemble de leurs économies. La détermination avec laquelle ils poursuivent et renforcent ces réformes est courageuse et digne d'intérêt parce que, dans beaucoup de pays, ces mesures sont onéreuses sur le plan social et impliquent des risques énormes sur le plan politique.

La volonté politique dont ont fait preuve les pays africains, et les réformes et mesures de réorientation politique louables qui ont été adoptées doivent être soutenues.

Malgré les efforts fournis par les pays africains et l'assistance apportée par la communauté internationale, la situation économique de l'Afrique demeure toujours critique. Elle est aggravée par l'effondrement des prix de produits de base, la diminution des recettes d'exportation, l'insuffisance des flux financiers vers l'Afrique, qui paradoxalement est devenue exportatrice nette de capitaux, notamment en direction des institutions financières internationales. Une telle situation a conféré précisément au problème de la dette africaine une dimension sans commune mesure avec la capacité de remboursement du continent.

A tout cela viennent s'ajouter les effets des calamités naturelles comme la sécheresse, la désertification, les inondations, l'invasion des criquets.

Par ailleurs, l'existence de foyers de tension, les actes d'agression et de déstabilisation du régime d'<u>apartheid</u> freinent les efforts de développement dans les pays de la ligne de front.

Je voudrais rappeler ici la situation tragique des millions de réfugiés, de personnes déplacées, de rapatriés qui mènent notamment en Afrique australe une vie précaire en dehors de tout circuit de production, incapables alors de contribuer au développement de la région.

Les pays africains poursuivent la mise en oeuvre des mesures d'amélioration de leurs économies, la réhabilitation et la modernisation de l'agriculture et des agro-industries en vue de réaliser l'autosuffisance alimentaire, objectifs qui ne peuvent être acteints sans la maîtrise de l'eau, la lutte contre la sécheresse et la désertification.

Les gouvernements africains ont également conscience du rôle que doivent jouer la science et la technique au service de leur développement.

Dans le cadre de la revalorisation des ressources humaines, il serait souhaitable qu'un accent particulier soit mis sur la formation et la santé, une plus grande implication des populations dans la définition et la réalisation des projets de développement, notamment l'accroissement du rôle des femmes et des jeunes dans le processus de transformation qualitative de la société.

Aux niveaux régional et sous-régional, les groupements économiques africains ont incorporé les propositions contenues dans le Programme prioritaire dans leurs programmes de travail. Des mesures concrètes ont été prises dans les domaines agricole, de la sécurité alimentaire et de la protection des récoltes.

Dans le cadre de la coopération Sud-Sud, la coopération, entre les pays africains et les pays en développement a enregistré des progrès dans un certain nombre de domaines tels que le commerce, les finances, la technologie et l'assistance technique.

L'engagement pris par l'Afrique pour mobiliser les ressources requises était étroitement lié à l'amélioration de l'environnement international. La communauté internationale a reconnu la nécessité de fournir aux pays africains des ressources suffisantes pour compléter les efforts visant la mise en œuvre de leur programme d'action. Il importe que ces engagements soient traduits en actes concrets liant les questions relatives à la dette extérieure aux recettes d'exportation et aux flux financiers.

S'agissant du problème de la dette, il convient de rappeler que, dans le Programme d'action, la communauté internationale a reconnu que le fardeau de la dette africaine constitue un obstacle majeur pour son développement.

Malgré les efforts considérables déployés par les pays africains pour résoudre le problème de leur dette extérieure, la situation continue de se détériorer.

Le service de la dette se traduit par des ponctions considérables sur les maigres ressources financières, qui ne peuvent ainsi être consacrées au développement de la région.

A la fin du mois de juin 1988, la dette africaine était évaluée à 220 milliards de dollars américains. Le ratio moyen du service de la dette a actuellement atteint un niveau qui est de loin supérieur à celui des autres régions compte tenu de la performance relativement faible des exportations du continent africain. Cette situation est encore plus critique pour l'Afrique subsaharienne où se trouvent 28 des 40 pays les moins avancés du monde.

Les conséquences négatives de la dette extérieure sur le redressement économique et la croissance soutenue de l'Afrique ont amené les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine à consacrer une session extraordinaire à la dette africaine.

La position commune qui en est résultée est d'une importance capitale pour l'Afrique, compte tenu de l'ampleur de la crise et de ses conséquences négatives sur le processus de redressement économique et de développement.

Cette position commune met l'accent sur le fait que la crise de la dette africaine ne peut être jugulée que grâce à une approche globale et équitable dans le cadre d'une stratégie intégrée de coopération orientée vers le développement qui tient compte des caractéristiques spécifiques de la dette de l'Afrique.

En raison de l'interdépendance des économies des pays débiteurs et des pays créanciers, cette stratégie destinée à résoudre le problème de la dette doit procéder de la coopération, du dialogue et de la responsabilité collective.

C'est dans ce cadre que les pays africains en appellent à la convocation d'une conférence internationale sur la dette extérieure de l'Afrique afin qu'ensemble l'Afrique et ses créanciers puissent, dans le cadre d'un dialogue fécond, dégager les moyens d'aboutir à brève échéance à une solution radicale du problème de la dette extérieure de notre continent.

Il ressort du rapport du Comité <u>ad hoc</u> plénier un besoin accru de ressources financières pour l'Afrique. Des mesures doivent être prises pour augmenter considérablement les apports financiers à l'Afrique, particulièrement à des conditions de faveur. Cette politique aurait des effets bénéfiques sur le

développement des pays africains si les pays développés allouaient 0,7 % de leur produit national brut à l'aide au développement.

Par ailleurs, il est à souligner qu'une des conditions essentielles pour la croissance et le développement en Afrique est d'assurer aux produits d'exportation des prix rémunérateurs.

Pour atteindre cet objectif, il faut stimuler la demande des produits exportés par l'Afrique grâce notamment à des politiques de relance économique mondiale et à la suppression des pratiques protectionnistes; augmenter les niveaux de productivité et accroître les résultats économiques des secteurs agricole, manufacturier, industriel et minier dont les produits sont destinés à l'exportation et à la consommation intérieure; rendre opérationnel le Fonds commun des produits de base; envisager un programme généralisé de stabilisation des recettes d'exportation des pays africains, dans le genre des systèmes STABEX et SYSMIN; accroître le volume des ressources disponibles au titre du financement compensatoire et du financement pour imprévus du Fonds monétaire international.

Il convient également de mettre en œuvre, dans les meilleurs délais possibles, la recommandation figurant au paragraphe 65 e) du rapport du Comité ad hoc plénier relative à la constitution d'un groupe d'experts chargé d'entreprendre une évaluation approfondie des produits de base.

Le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique constitue un cadre important de coopération entre l'Afrique et la communauté internationale. L'Afrique réaffirme son engagement à la mise en oeuvre de ce programme.

La gravité de la situation économique en Afrique doit inciter les partenaires à prendre des mesures décisives pour assurer la mise en œuvre effective et accélérée du Programme d'action. C'est dans ce contexte qu'il convient de situer l'appel lancé le 4 cctobre 1988, du haut de cette tribune, par le Président Moussa Traore, Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine :

"Tout en reconnaissant qu'il lui incombe la responsabilité principale de son développement, l'Afrique est consciente que son destin est étroitement lié à celui du reste du monde. C'est dans cet esprit d'interdépendance que je lance un appel à la communauté internationale pour qu'elle fournisse effectivement un soutien adéquat aux efforts que déploie l'Afrique pour son redressement économique." (A/43/PV.16, p. 21)

C'est donc au nom de cette solidarité, de cette complémentarité, que l'Afrique, par ma voix, demande à l'Assemblée d'adopter le rapport du Comité <u>ad hoc</u> par consensus. Il est en effet le résultat d'intenses négociations entre l'Afrique et tous ses partenaires au développement sous la direction de l'Ambassadeur Vraalsen. Ce document est également le résultat d'un ensemble de compromis qu'il serait souhaitable de maintenir.

M. HELENIUS (Finlande) (interprétation de l'anglais) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des cinq pays nordiques : Danemark, Islande, Norvège, Suède et Finlande.

Il y a à peine deux mois, nous avons eu l'occasion d'examiner et d'évaluer l'application du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990 et de réaffirmer notre attachement à celui-ci. Les pays nordiques approuvent les recommandations qui ont fait l'objet d'un accord et souligent que la gravité persistante de la situation économique en Afrique exige que tous les partenaires prennent des mesures urgentes et décisives pour accélérer la mise en oeuvre du Programme au cours de la période restante et assurer son efficacité.

Ces derniers mois, l'Organisation mondiale a joué un rôle positif dans la recherche de solutions permettant d'envisager le règlement de conflits politiques régionaux. Cet élan devrait se traduire concrètement par l'adoption de mesures

appropriées dans le domaine économique. La crise africaine est avant tout d'ordre économique, social et humanitaire. Mais les conséquences de cette crise - si elle n'était pas résolue - pourraient revêtir un caractère politique et avoir de graves répercussions sur l'ensemble de l'humanité.

Etant parvenues à un consensus à la conférence d'examen, toutes les parties devraient faire preuve d'une volonté politique suffisante pour appliquer toutes ses recommandations. Il est également essentiel d'identifier les ressources qui peuvent être mobilisées pour le développement de l'Afrique et d'assurer l'appui et la pleine participation au Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990, ainsi que le suivi de la mise en oeuvre de ce programme par les instances de l'ONU.

Les pays nordiques ont, pour leur part, consolidé leur coopération, déjà substantielle dans le domaine du développement avec les pays africains depuis l'adoption du Programme d'action. Cette activité comprend des programmes bilatéraux individuels avec les pays partenaires, des projets et programmes de développement conjugués ainsi que des contributions par l'intermédiaire d'institutions multilatérales. La coopération avec la Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe (SADCC) s'est également accrue. En 1986, une nouvelle initiative a fait l'objet d'un accord en vue d'appuyer des entreprises collectives dans le domaine industriel et commercial et de renforcer les relations sur les plans culturel et social.

Au cours de ces dernières années, une assistance accrue a également été accordée aux pays du Sahel pour les aider à surmonter les problèmes de sécheresse et de désertification.

Outre les programmes bilatéraux renforcés, les pays nordiques ont augmenté leur contribution aux programmes en faveur de l'Afrique, administrés par les organes des Nations Unies ainsi que par des organisations financières internationales comme la Banque mondiale et la Banque de développement africain.

Les pays nordiques soulignent la nécessité pour la communauté internationale d'accroître substantiellement son appui aux efforts africains pour mettre en oeuvre le Programme d'action. A cet égard, la huitième Opération de reconstitution de ressources de l'IDA, initiative prise par la Banque mondiale par l'intermédiaire de son programme spécial d'action pour les pays du Sud saharien lourdement endettés et la Facilité d'ajustement structurelle renforcée (FASR) instituée par le Fonds monétaire internationale (FMI) constituent des progrès importants. D'une façon

générale, cependant, les actions concrètes n'ont pas répondu aux attentes et le flux des ressources destinées à l'Afrique est encore insuffisant compte tenu de la diminution des recettes d'exportation et du lourd fardeau du service de la dette de nombreux pays africains. Les flux financiers destinés à l'Afrique doivent être substantiellement accrus.

Il est donc urgent que les pays donateurs accroissent véritablement et substantiellement leur aide publique au développement (APD) en vue d'atteindre dès que possible l'objectif de 0,7 %. Tous les autres prêts bilatéraux consentis au titre de l'APD aux pays africains les moins avancés devraient être convertis en dons. Les pays nordiques ont pleinement appliqué la résolution 165 (S-IX) de la CNUCED et pris d'autres mesures pour alléger le fardeau de la dette des pays africains à faible revenu. Les pays nordiques ont maintes fois exprimé leur préoccupation face au problème de l'endettement des pays en développement, en particulier des pays subsahariens lourdement endettés. Nous accueillons donc avec satisfaction le consensus réalisé au Club de Paris sur la proposition avancée au Sommet économique de Toronto relative aux options envisagées pour parvenir, grâce à des mesures concertées, à l'allégement de la dette contractée par les pays les plus pauvres. Au titre de ces mesures, certains pays nordiques sont prêts à offrir le subventionnement des intérêts lors du rééchelonnement de la dette publique.

Pour une grande part, l'endettement de ces pays est due aux institutions multilatérales. C'est pourquoi les pays nordiques ont suggéré la création d'un mécanisme multilatéral dans le but de réduire le fardeau de la dette contractée dans le passé auprès de la Banque mondiale par les seuls pays habilités à adhérer à l'IDA, dont le budget est lourdement grevé et qui procèdent à des réformes de politique. Les principaux bénéficiaires de ces mesures seraient les pays africains. Nous sommes heureux que cette idée ait été approuvée dans le rapport des Nations Unies sur le financement du redressement de l'Afrique et nous pensons qu'il s'agit là d'une contribution importante aux flux des ressources vers l'Afrique. Nous nous félicitons de la décision prise en vue d'utiliser une partie des ressources de l'Association internationale de développement pour venir en aide aux seuls pays habilités à adhérer à l'IDA afin de leur permettre de réduire leurs débours au titre des intérêts sur les anciens prêts de la Banque mondiale.

Dans la mise en oeuvre des programmes d'ajustement structurel, les pays nordiques ont tenu compte de la préoccupation des pays africains à l'égard des

M. Helenius (Finlande)

populations qui ont été lourdement frappées par les crises économiques et des différents moyens de lutter contre ces crises. Compte tenu de ces problèmes, les pays nordiques ont demandé à toutes les parties de mettre au point des programmes d'ajustement structurel tenant particulièrement compte de l'aspect humain.

Un consensus est apparu sur la nécessité d'entreprendre des réformes politiques, notamment pour améliorer les secteurs agricole et connexes. Nous reconnaissons que nombre de pays africains ont mis au point des programmes de réforme courageux. Mais tous les programmes et toutes les réformes n'ont pas été menés avec une égale vigueur. Des difficultés et des obstacles persistent, notamment en ce qui concerne l'amalgame politique dans les différents pays. Il est important que les pays africains persévèrent sur la voie de la réforme et de l'ajustement. La communauté internationale devrait appuyer pleinement et équitablement ces efforts.

La coordination est devenue un mot clef dans la recherche d'une plus grande efficacité dans les efforts communs d'assistance. Les pays nordiques ont souligné que la responsabilité de la coordination incombe aux gouvernements des pays en développement eux-mêmes. Il a été reconnu que la capacité institutionnelle pour la gestion de l'assistance était souvent limitée. Les pays nordiques ont exprimé la volonté de contribuer au renforcement de cette capacité institutionnelle. Nous nous félicitons des efforts du Programme des Nations Unies pour le développement et des autres organisations allant dans ce sens.

Pour les gouvernements africains, il reste beaucoup à faire pour améliorer les conditions favorables au redressement économique et au développement. Ces efforts comprennent l'amélioration de la gestion nationale et la mobilisation des ressources, la mise en valeur des ressources humaines et des politiques démographiques, la protection de l'environnement, une plus grande participation de la femme et des communautés locales au développement.

Les pays nordiques sont décidés à continuer de coopérer avec leurs partenaires africains pour le redressement économique du continent.

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant de la Tunisie, qui parlera au nom du Groupe des 77.

M. GHEZAL (Tunisie) : Le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990, s'était donné pour objectif de permettre au continent africain de surmonter une situation économique jugée critique, de relancer sa croissance économique et de consolider par là sa stabilité et favoriser son progrès.

Son lancement par l'Assemblée générale a été salué en son temps avec espoir par l'Afrique, comme par l'ensemble des pays membres du Groupe des 77 qui l'ont unanimement appuyé.

L'examen et l'évaluation à mi-parcours de l'exécution du Programme devaient bien sûr revêtir de ce fait à nos yeux une grande importance.

Au nom de la délégation tunisienne et au nom du Groupe des 77, je voudrais exprimer à S. E. l'Ambassadeur Vraalsen, de la Norvège, Président du Comité <u>ad hoc</u> plénier de l'Assemblée générale chargé de l'examen, de l'évaluation et de l'exécution du Programme d'action, ainsi qu'aux autres membres du Bureau du Comité, notre appréciation pour les efforts qu'ils ont déployés avec dévouement dans la conduite des travaux du Comité.

Le Programme d'action des Nations Unies constitue un cadre dans lequel, d'une part, les Etats africains se sont engagés à mettre en oeuvre des réformes économiques et à améliorer leur politique économique dans le contexte du Programme prioritaire de redressement économique de l'Afrique et, d'autre part, la communauté internationale a pris l'engagement d'apporter sa contribution pour le soutien des efforts de l'Afrique.

Mais, deux années après l'adoption du Programme, la situation économique en Afrique s'est dégradée encore davantage. Pour illustrer cette réalité, il suffit de noter, à titre d'exemple, que les termes de l'échange ont enregistré pour l'Afrique une détérioration de 17 % entre 1985 et 1987, que les pays africains ont transféré, entre janvier 1986 et février 1987, trois fois et demie plus d'argent au FMI qu'ils n'en ont reçu en 1985, que les recettes d'exploitation de ces pays ont connu une baisse de 20 % en 1986 et 1987, que le produit intérieur brut par tête en Afrique a regressé de 2 % en 1986 et de 0,2 % en 1987.

Pourtant, comme vient de le souligner l'Ambassadeur du Mali, le représentant du Président en exercice de l'OUA, les pays africains ont déployé, notamment depuis 1986, de grands efforts et consenti des sacrifices énormes. Ils ont, dans leur grande majorité, mis en oeuvre de douleureux et vastes programmes d'ajustement structurel et procédé à d'importantes réformes de politique économique.

Le Comité <u>ad hoc</u> plénier de l'Assemblée générale chargé de l'examen et de l'évaluation du Programme d'action note d'ailleurs à ce propos que :

"La détermination avec laquelle les pays africains poursuivent et renforcent ces réformes est courageuse et digne de louanges, en particulier du fait que dans beaucoup de pays ces mesures sont très onéreuses sur le plan social et impliquent des risques sur le plan politique." (A/43/664, p. 31, par. 7)

Cependant, comme le déclare très justement le Secrétaire général dans son rapport :

"Les pays africains ne peuvent poursuivrent indéfiniment leurs efforts pour mettre en oeuvre et intensifier le processus de réforme s'ils sont confrontés à des conditions extérieures défavorables et s'ils ne bénéficient pas d'un soutien accru de la communauté internationale." (A/43/500, par. 8) Force est de constater en fait que, si l'Afrique a, quant à elle, rempli sa part de l'engagement mutuel contracté dans le cadre du Programme d'action, le

M. Ghezal (Tunisie)

concours de la communauté internationale, lui, est resté bien en deçà des espoirs des pays africains.

Le rapport du Comité ad hoc plénier de l'Assemblée générale fait bien ressortir que les apports de ressources à l'Afrique ont été, en valeur réelle, encore moins élevés en 1986 et 1987 qu'en 1985; le protectionnisme continue à entraver les efforts que les pays africains déploient pour développer leurs exportations, dont les recettes sont pourtant essentielles pour leur redressement économique; les problèmes financiers de l'Afrique ont été aggravés par la baisse persistante des cours de nombreux produits de base; le service de la dette se traduit par une ponction considérable sur les maigres ressources financières des pays africains qui, ainsi, ne peuvent être consacrées au développement de la région; l'accord intervenu au Sommet des sept plus grands pays industrialisés, tenu à Toronto en juin dernier, concernant la dette constituait une mesure certes positive mais qui se limitait à prévoir un simple rééchelonnement sur une base individuelle et sélective de la dette publique des pays les plus pauvres; les catastrophes naturelles - sécheresse et désertification, infestations acridiennes et inondations - ont continué aussi à entraver les efforts des pays africains pour leur redressement économique; les apports du système multilatéral, bien que quelque peu diversifiés, restent insuffisants.

Ces quelques conclusions, tirées d'une évaluation objective à mi-terme de l'exécution du Programme d'action, montrent bien que le Programme est loin d'avoir répondu à l'attente de l'Afrique et de l'ensemble du Groupe des 77, faute d'une réponse adéquate de la communauté internationale aux efforts consentis par les pays africains. Pour les deux années à venir, les perspectives demeurent aussi peu encourageantes, d'autant plus que les recommandations auxquelles est parvenu le Comité ad hoc plénier ne comportent pratiquement pas d'engagement concret de la part de la communauté internationale.

Le Groupe des 77, qui tient à réaffirmer aux pays africains son appui et sa solidarité, estime que le Plan d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990, ne peut atteindre ses objectifs sans qu'une volonté politique véritable de la part de la communauté internationale ne vienne résolument le soutenir, au niveau tant du flux de ressources financières que du fardeau écrasant de la dette et de l'environnement économique et commercial international.

M. ARIEL INFANTE (Colombie) (interprétation de l'espagnol): Dans notre intervention devant le Comité ad hoc plénier de l'Assemblée générale chargé de l'examen et de l'évaluation du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990, au mois de septembre dernier, nous avons évoqué en particulier les trois points essentiels suivants: la dette extérieure, les produits de base et l'aide publique au développement. Nous avons également fait allusion au climat politique et à la paix qui doivent régner dans la région en tant que préalables au redressement économique et social. Dans ce contexte, il importe, à notre avis, de faire des recommandations concrètes à l'Assemblée générale sur les mesures que la communauté internationale doit prendre afin de contribuer à la réalisation d'un engagement international et humanitaire que nous sommes tous tenus d'assumer.

Nous n'avons pas l'intention de nous lancer dans une analyse détaillée de la situation en Afrique ni des recommandations présentées à l'Assemblée par le Comité ad hoc, mais nous voudrions parler de certaines des recommandations concrètes contenues dans le document A/43/664 et Corr.l ainsi que du climat politique de la région, qui est redevenu positif.

Ma délégation avait espéré qu'au moment où cette question serait abordée par l'Assemblée générale, les négociations entre les Gouvernements de l'Angola, de Cuba, de l'Afrique du Sud et des Etats-Unis auraient eu lieu et seraient achevées

M. Ariel Infante (Colombie)

et que le processus d'indépendance de la Namibie aurait également été mis en marche sous les auspices des Nations Unies. Mon gouvernement, toujours respectueux des principes démocratiques et du droit des peuples à l'autodétermination, espère que la volonté politique des parties en cause amènera rapidement le raffermissement de la paix dans la région, ce qui, comme nous l'avons indiqué, est une condition nécessaire au redressement économique de l'Afrique.*

De même, comme cela est souligné dans le rapport du Comité <u>ad hoc</u>, dans le cadre des mesures proposées, les pays africains devraient, avec l'appui de la communauté internationale, redoubler d'efforts pour mettre un terme aux actes de déstabilisation du régime raciste de l'Afrique du Sud, qui constituent la forme de conflit la plus destructrice de la région. Les pays membres de la Conférence pour la coordination du développement de l'Afrique australe entre 1980 et 1986 ont, du fait des actes d'agression de l'Afrique du Sud, perdu la somme scandaleuse de 30 milliards de dollars. Cette situation injustifiable a notamment eu pour conséquence la destruction de l'infrastructure sociale et économique de la région, ce qui exige de la part de la communauté internationale et des pays africains l'adoption de mesures efficaces et directes.

Ni l'Afrique ni le monde en développement ne pourront parvenir à une croissance soutenue tant que persisteront le protectionnisme commercial, les subventions élevées à la production agricole dans les pays industrialisés, la dette extérieure et l'injustice qui a caractérisé les relations économiques de la présente décennie. Dans le domaine agricole, l'initiative chypriote en vui de lutter contre la faim et la malnutrition dans le monde est, tout comme la prochaine réunion de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), une occasion unique pour le monde développé de démontrer sa volonté politique et d'essayer de régler les importants conflits commerciaux et économiques qui font obstacle au développement et préjudicient gravement les pays africains. C'est là une recommandation concrète faite dans le rapport dont nous sommes saisis.

Quant au flux de ressources financières, nous devons signaler la réponse politique fournie par différents pays s'agissant de réduire ou de limiter le fardeau financier qui restreint le développement économique de l'Afrique. Les propositions concrètes formulées par le Comité <u>ad hoc</u> à propos de la dette publique

^{*} M. Al-Shakar (Bahreïn), Vice-Président, assume la présidence.

M. Ariel Infante (Colombie)

bilatérale et multilatérale offrent certaines options sur lesquelles il conviendra de se prononcer à bref délai.

Dans un contexte plus large, les mesures prises par le monde industrialisé en ce qui concerne la dette extérieure de l'Afrique ont démontré qu'il serait irresponsable de la part de la communauté internationale de laisser aux banquiers le soin de régler le principal problème politique de notre époque. La situation économique critique en Afrique est, dans une large mesure, le reflet de la crise de la dette extérieure et du développement, où est en jeu l'avenir même de l'économie mondiale. C'est la raison pour laquelle nous avons proposé, lors du débat consacré à cette question en Deuxième Commission, la tenue d'une conférence mondiale où créanciers et débiteurs, représentant la volonté politique de leurs gouvernements, ainsi que des représentants éminents du monde universitaire et financier, faisant preuve d'imagination et d'audace, trouveraient les éléments décisifs du schéma qui devra régir le monde dans les décennies à venir.

Le continent africain et le monde en développement, dont mon pays fait partie, sont les victimes d'une situation injuste persistante qui limite leur développement. Les pays africains et le monde en développement ont assumé la plus grande part des engagements pris. En conséquence, mon gouvernement souscrit aux recommandations proposées par le Comité <u>ad noc</u> et les appuie, tout en soulignant que les engagements politiques à prendre doivent être à long terme. Ce n'est qu'ainsi que nous garantirons la prospérité et le bien-être de l'Afrique et de toute l'humanité pour les générations à venir.

M. N. S. KHAN (Pakistan) (interprétation de l'anglais): Le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, adopté à la treizième session extraordinaire de l'Assemblée générale, s'appuyait sur certains principes fondamentaux: l'acceptation par les pays africains de leurs responsabilités principales en ce qui concerne leur redressement et leur développement; l'engagement de la communauté internationale d'accorder son plein appui au programme de redressement de l'Afrique par des transferts accrus de ressources à des conditions de faveur; la réorientation des flux de ressources de l'Afrique vers les pays donateurs et les institutions; l'augmentation du niveau de l'aide publique au développement; une intensification de la coopération et de la coordination entre pays donateurs et le lancement de mesures spécifiques en vue d'alléger le fardeau de la dette des pays africains. Le Programme a également invité les pays développés à entamer des changements politiques qui s'imposent pour faciliter l'accès des produits africains aux marchés.

L'examen à mi-parcours de l'exécution du Programme a été entrepris en septembre par le Comité <u>ad hoc</u> plénier. Le rapport de ce comité indique que les pays africains ont fait des efforts sérieux et soutenus pour mettre en oeuvre le Programme d'action et tout faire pour adapter leurs économies aux réalités économiques de l'heure. Comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport (A/43/500), en date du 10 août 1988, les efforts déployés pour mettre en oeuvre des réformes économiques ont été impressionnants. La majorité des pays africains ont adopté des politiques de réforme et d'ajustement structurel destinés à améliorer leurs résultats économiques et à favoriser une croissance et un développement soutenus. Ainsi, le secteur agricole a fait l'objet de réformes comprenant le redressement et le développement des industries agro-alimentaires, l'amélioration du secteur des transports et des communications, la déréglementation commerciale et le rendement financier. Des mesures ont également été prises pour combattre la sécheresse et la désertification et promouvoir une planification rationnelle du développement et une mise en valeur des ressources humaines. Les gouvernements africains ont également entrepris des réformes à caractère politique dans le domaine de la gestion économique, des taux de change, des entreprises publiques et de la planification démographique.

Ces mesures, qui témoignent de l'engagement sincère de l'Afrique à l'égard du Programme d'action, ont entraîné de nombreux risques et sacrifices. Le peuple africain a consenti ces sacrifices avec courage et dignité. Ce serait une erreur

M. N. S. Khan (Pakistan)

que de considérer comme définitif le prolongement illimité de telles conditions néfastes. Ils espèrent à juste titre et raisonnablement que leurs sacrifices auront pour effet de revitaliser et redresser leur nation.

La réponse de la communauté internationale n'a pas été à la mesure des engagements contenus dans le Programme d'action. Selon le rapport du Secrétaire général, les apports nets de ressources destinés à l'Afrique sont passés de 17,9 milliards de dollars en 1985 à 19,9 milliards en 1986 et à 22,9 milliards de dollars en 1987. Toutefois, en termes réels, ces apports ont été en 1986 et 1987 inférieurs au niveau de 1985. De même, l'aide publique au développement en provenance des pays développés et des institutions multilatérales n'a connu aucune augmentation au cours de ces deux dernières années en comparaison des prix et des taux de change de 1986. En outre, les crédits aux exportations destinés à l'Afrique ont diminué en 1986 et 1987, alors que les apports commerciaux privés sont restés négligeables. Cette situation a été aggravée par le transfert net de ressources financières de l'Afrique au Fonds monétaire international. rapport du Secrétaire général, ce transfert inverse s'élève à 1 milliard de dollars en 1987. En ce qui concerne la question cruciale de la dette extérieure, quelques changements positifs sont apparus. La décision du Secrétaire général de constituer un groupe consultatif des apports financiers à l'Afrique et les accords réalisés lors du Sommet économique de Toronto, en juin 1988, méritent d'être soulignés. Cependant, il s'agit là de mesures limitées qui ne répondent pas à la nature à long terme de l'aide envisagée dans le Programme d'action.

La réponse internationale insuffisante à la crise africaine a gravement entamé l'espoir qu'avait suscité, il y a deux ans, l'adoption du Programme d'action. Les effets négatifs des contraintes liées aux ressources intérieures et extérieures sur la productivité de l'Afrique ont lourdement pesé sur l'effet positif des réformes politiques. Le fardeau de la dette extérieure de l'Afrique s'est aggravé. En février 1988, la dette extérieure de la région s'est élevée à 220 milliards de dollars, absorbant près de 45 % de l'ensemble des recettes d'exportation du continent.

M. N. S. Khan (Pakistan)

Le fardeau du service de la dette a été aggravé par l'effondrement virtuel des cours des produits de base. L'indice moyen des cours des produits de base intéressant l'Afrique est retombé en 1987 au niveau alarmant de 1968. Dans une étude récente, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) évalue l'impact de la baisse des cours des produits de base sur les recettes extérieures de l'Afrique à 48,3 milliards de dollars de 1985 à 1987.

Il est évident que la situation actuelle ne saurait durer. Les mesures audacieuses prises par les dirigeants africains imposent à leurs peuples un prix social très élevé. La conclusion inévitable à en tirer est que, sans un soutien international vigoureux au redressement de l'Afrique, la plupart des pays ne pourront supporter les risques politiques que comportent les ajustements structurels et d'autres initiatives économiques. Il est impératif que le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique soit exécuté dans son intégralité et dans les délais prévus. Les engagements pris par les donateurs principaux et les institutions multilatérales devraiont être pleinement respectés si l'on veut que le flot des bouleversements et des revers économiques qui balaie actuellement le continent africain soit endigué et inversé. Il est également important que le climat économique extérieur, qui continue d'entraver les efforts de redressement de l'Afrique, soit amélioré. Il faudrait prendre des mesures concertées pour éliminer les obstacles et les barrières aux exportations des pays en développement, assurer la disponibilité de ressources à long terme sur une base sûre et prévisible et tenter sérieusement de supprimer le subventionnement de tous les produits agricoles, notamment sur ceux qui font directement concurrence aux exportations africaines.

On ne saurait trop souligner le rapport qui existe entre les échanges commerciaux, les cours des produits de base, les taux de change, les fluctuations des changes, les taux d'intérêt, l'endettement, le protectionnisme et les taux de croissance dans l'économie mondiale. La crise économique africaine, malgré ses caractéristiques spécifiques et ses particularités, n'est pas née de rien et n'est pas un phénomène isolé. La réforme du système économique et financier international est aussi importante pour le redressement de l'Afrique que le sont les messures spécifiques destinées à alléger la crise. Une amélioration générale du climat économique international revitalisera la croissance et le développement dans l'ensemble du monde en développement. Les possibilités de coopération horizontale

qui seraient ainsi créées renforceraient énormément les efforts faits par l'Afrique pour engager son économie dans la voie d'un développement et d'une croissance soutenus susceptibles de conduire à l'amélioration des conditions de vie dans un délai raisonnable.

Il va sans dire que la paix et la stabilité sont des conditions préalables essentielles au redressement économique et au développement de l'Afrique. La politique de déstabilisation du régime de Pretoria contre les Etats de première ligne alourdit considérablement le fardeau et le coût du redressement de ces pays. A cet égard, nous appuyons les recommandations pertinentes faites par le Comité directeur permanent de l'Organisation de l'unité africaine à sa quatorzième session.

Compte tenu des contraintes qui pèsent sur ses ressources économiques, le Pakistan traduit de façon pratique sa responsabilité à l'égard des pays d'Afrique dans leur recherche d'un développement effectif à long terme.

Nous avons apporté une contribution modeste mais appréciable à l'expansion du fonds de connaissances, de techniques et de compétences professionnelles des pays africains. En août 1987, le Pakistan a lancé un programme quinquennal d'assistance technique à l'Afrique qui incorporait les éléments suivants : premièrement, 650 bourses de formation dans les domaines de la banque, des chemins de fer, des transports aériens, de l'administration et des cours de polytechnique; deuxièmement, 100 bourses, dans le cadre de notre programme d'échange, dans les domaines de l'agriculture, des services vétérinaires, de la gestion commerciale et du commerce; troisièmement, 125 bourses dans les domaines de la médecine, de la pharmacie et de l'ingénierie; quatrièmement, 50 bourses du niveau supérieur pour une formation spécialisée en matière de gestion des eaux, d'irrigation à petite échelle, de recherche et vulgarisation agricoles, de développement du cheptel et de crédits et prêts agricoles; enfin, cinquièmement, création d'un groupe de 50 experts pakistanais en agriculture et irrigation et domaines connexes, qui caront détachés dans des pays africains pour les aider à accroître la productivité alimentaire et agricole.

Au Pakistan, nous sommes certains que les peuples de l'Afrique, fermement attachés à leurs nobles valeurs, pourront surmonter leurs difficultés actuelles et restaurer la confiance dans la certitude que ce grand continent, hérité par un peuple talentueux, vigoureux et courageux, est effectivement un continent d'espoir et de promesses. Cependant, nous avons collectivement la responsabilité d'assurer

M. N. S. Khan (Pakistan)

les pays africains qu'ils ne sont pas seuls dans leur lutte pour le développement économique et le progrès. Le meilleur moyen de leur donner cette assurance serait que la communauté internationale, le système des Nations Unies et les institutions multilatérales déclarent catégoriquement leur intention d'appliquer pleinement les points d'accord qui ont été conclus dans le cadre du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique.

M. ZVEZDIN (Union des Républiques socialistes soviétiques)

(interprétation du russe): J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des délégations de la République socialiste soviétique de Biélorussie, de la République populaire de Bulgarie, de la République populaire hongroise, de la République démocratique allemande, de la République populaire mongole, de la République populaire de Pologne, de la République socialiste soviétique d'Ukraine, de la République socialiste tchécoslovaque et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

L'analyse de principe de la situation économique qui prévaut en Afrique a été faite dans des déclarations et des présentations communes à nos pays au cours de la session du Comité <u>ad hoc</u> plénier de l'Assemblée générale chargé de l'examen et de l'évaluation du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990.

L'absence de progrès sensibles dans l'amélioration de la situation économique critique que connaissent de nombreux pays d'Afrique est pour nous un grave sujet de préoccupation. Nous sommes alarmés par la lenteur de l'application du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990, adopté lors de la treizième session extraordinaire de l'Assemblée générale, en 1986.

Nos délégations estiment que les travaux du Comité ad hoc ont constitué une étape importante dans les efforts de la communauté internationale pour mettre en évidence les causes faisant obstacle à l'application du Programme d'action et pour parvenir à un accord sur des recommandations en vue d'éliminer ces difficultés. Les déclarations qui ont été faites lors de la session du Comité ad hoc et la rédaction du rapport montrent clairement que l'on a de plus en plus conscience que les causes de la crise économique en Afrique, loin de disparaître, se sont aggravées. Les facteurs économiques extérieurs défavorables demeurent, parmi lesquels la détérioration des termes de l'échange pour les pays africains, un protectionnisme croissant, l'augmentation de la dette extérieure, les fluctuations du cours des changes et des fuites considérables de ressources financières d'Afrique. Le développement économique et social des pays africains est sapé par des conflits régionaux qui entraînent des dommages matériels considérables, déstabilisent la situation et empêchent l'établissement de relations économiques extérieures normales. La politique agressive du régime raciste d'Afrique du Sud fait sérieusement obstacle au développement stable et soutenu des pays africains.

Nous remarquons que les pays africains ont fait des efforts considérables pour appliquer le Programme d'action. Toutefois, bien peu ont fait des progrès sensibles en matière de développement économique. En outre, de nombreux pays du continent sont confrontés à une situation économique catastrophique. Nous sommes convaincus que la situation défavorable à l'extérieur de ces pays en est largement responsable.

Nos délégations partagent l'opinion qui a été exprimée au Comité <u>ad hoc</u>, à savoir que, pour résoudre les problèmes du développement économique des pays africains, il est extrêmement important de tenir compte des aspects sociaux. Cela concerne en premier lieu ce que l'on appelle les "programmes d'ajustement structurel", lesquels ne sont pas toujours bien coordonnés avec les objectifs à long terme en matière de développement des pays africains et ont souvent un coût social injustifiablement élevé. Lors de l'élaboration de ces programmes, il faudrait tenir pleinement compte du facteur humain conformément aux priorités nationales du développement socio-économique des pays africains.

Beaucoup de ces analyses se retrouvent dans le rapport du Comité <u>ad hoc</u>. Nous notons avec satisfaction que celui-ci confirme les dispositions fondamentales du Programme d'action en ce qui concerne l'importance du renforcement de la paix et de la sécurité et du règlement des conflits sur le continent par la voie politique, en vue d'orienter les ressources vers le redressement et le développement économiques. On souligne à juste titre dans le rapport la nécessité de mettre un terme aux actes d'agression et de déstabilisation du régime raciste d'Afrique du Sud, ainsi que l'importance du renforcement de la coopération internationale et de la mobilisation des pays africains pour sortir de la crise et créer à l'extérieur des conditions favorables à leur développement.

Nos pays, guidés par des considérations de principe, apportent régulièrement une aide aux pays africains et mettent en oeuvre des mesures pratiques, conformes aux décisions de la treizième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, pour appliquer le Programme d'action des Nations Unies. Il s'agit notamment des mesures suivantes.

Nous continuons d'apporter une assistance technique aux pays d'Afrique. Plus de 2 000 entreprises industrielles et autres ont été créées dans des pays en développement d'Afrique grâce à l'aide des pays du Conseil d'assistance économique mutuelle (CAEM) et environ 400 nouvelles installations sont en cours de construction en Afrique ou vont l'être en vertu des accords existants.

Dans la mesure de nos moyens, nous intensifions l'aide économique et technique multiforme que nous apportons aux pays africains sur la base d'accords et de programmes à long terme; 40 % du montant total de l'aide fournie par les Etats membres du CAEM aux pays en développement vont à l'Afrique.

Malgré une conjoncture économique mondiale qui va se détériorant, nous développons activement nos échanges avec les pays africains.

Nous accroissons notre aide aux pays africains pour la formation de personnel qualifié. En 1987, près de 50 000 ressortissants de pays africains ont été formés dans des établissements d'enseignement spécialisé du premier et du second degré dans les pays membres du CAEM.

Nous appuyons les activités du Fonds d'action pour résister à l'invasion, au colonialisme et à l'apartheid (AFRICA) créé en 1986 par le Mouvement des pays non alignés.

Nos pays fournissent également une aide substantielle aux pays africains pour apporter des secours lorsqu'il y a une catastrophe sur le continent.

Le Programme d'action pour le redressement économique et le développement de l'Afrique se poursuivra jusqu'en 1990. Nos délégations souhaiteraient faire part de quelques réflexions concernant les mesures internationales qui pourraient être prises pour mieux contribuer au succès de sa mise en oeuvre.

La réduction des dépenses militaires et l'affectation des fonds ainsi dégagés à des fins pacifiques seraient une source réelle et importante de ressources supplémentaires pour le redressement économique et le développement de l'Afrique. Aujourd'hui, le monde est très près de faire de cet objectif une réalité.

Le Traité sur l'élimination des missiles de portée intermédiaire et de plus courte portée ratifié par l'URSS et les Etats-Unis et les nouvelles mesures qu'ils ont prises pour arrêter la course aux armements et avancer vers un désarmement véritable ont ouvert de nouvelles perspectives s'agissant de résoudre les problèmes de désarmement et d'écarter de l'humanité la menace de l'autodestruction et le fardeau insensé des dépenses matérielles et humaines consacrées à la course aux armements.

Nos pays sont convaincus que le principe "armer plutôt que développer" doit être remplacé par le principe inverse, "désarmer pour développer". Un désarmement qui s'accompagnerait de réductions sensibles des dépenses militaires pourrait

M. Zvezdin (URSS)

dégager des ressources supplémentaires considérables. A ce propos, de nombreux Etats ont appuyé l'idée de créer un fonds international de désarmement pour le développement, mécanisme qui pourrait permettre de transférer une partie de ces ressources aux pays en développement, parmi lesquels les pays africains.

Le succès du Programme d'action passe par le règlement juste et durable des problèmes qui se sont accumulés en Afrique australe. Nous appuyons le processus de négociation en cours, dont nous espérons qu'il aboutira à la normalisation de la situation dans cette région de l'Afrique, ce qui, sans nul doute, aurait un effet favorable sur la situation du continent dans son ensemble et contribuerait à la solution des problèmes de développement économique et social.

Chaque année, le monde devient de plus en plus interdépendant sur le plan économique. C'est pour cette raison qu'il est extrêmement important dans les relations économiques internationales actuelles de favoriser des principes tels que la stabilité, la prévisibilité, l'équité, les avantages mutuels, la non-discrimination et le libre accès aux dernières réalisations de la science et de la technique. Les mesures pratiques prises par la communauté internationale pour développer les relations économiques entre les Etats sur cette base contribueraient à créer un nouvel ordre économique international, à renforcer la sécurité économique des pays africains et à les rendre moins vulnérables aux fluctuations défavorables de la conjoncture économique mondiale.

A cet égard, les premières mesures prises par l'Organisation des Nations Unies pour mettre en place un système d'alerte rapide et de prévision des problèmes économiques et sociaux interviennent à un moment opportun. Ce système serait très utile pour l'Afrique, compte tenu des difficultés que connaissent très souvent les services nationaux d'analyse et de prévision.

Nos pays sont prêts à essayer, avec la communauté internationale tout entière, de résoudre les problèmes complexes du développement économique des pays africains. Nous sommes convaincus que seuls des efforts conjoints, avec bien entendu la participation active des pays africains et sur la base d'une coopération internationale mutuellement avantageuse, large et équitable, permettront de garantir aux pays africains un développement économique et social réel et constant.

M. WALTERS (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais): Les Etats-Unis sont heureux d'appuyer le rapport du Comité <u>ad hoc</u> (A/43/664 et Corr.1) chargé de l'examen à mi-parcours et de l'évaluation du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement et le développement de l'Afrique. Nous pensons que ce rapport résume bien les problèmes économiques que connaît l'Afrique, les progrès réalisés à ce jour et les mesures concrètes supplémentaires qu'il faudra prendre pour résoudre les problèmes économiques et favoriser le développement de l'Afrique.

Il est évident que des progrès ont été accomplis depuis le lancement du Programme d'action des Nations Unies. Un grand nombre de pays africains ont maintenant mis en place des programmes complets de réforme économique. La communauté internationale a fait un gros effort pour fournir des ressources nouvelles afin d'aider la réforme économique, par le biais des programmes

bilatéraux et des programmes de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international. Ces efforts se traduiront rapidement par une augmentation des apports financiers à l'Afrique pour appuyer des programmes d'ajustement en faveur de la croissance. Bien que la croissance n'ait pas été aussi rapide que chacun l'aurait souhaité, on note une nette amélioration dans les taux de croissance des pays africains qui ont procédé à des réformes en tant que groupe.

Nous reconnaissons que les réformes ont été difficiles pour les gouvernements africains et leurs peuples et que beaucoup se demandent quand les fruits de ces efforts se feront sentir. Nous aimerions pouvoir dire que l'avenir sera beaucoup plus facile et qu'une croissance rapide est proche. Mais nous ne le pouvons pas. En réalité, le chemin des réformes sera long et difficile. L'Afrique ne se trouve non pas à la fin de son processus de réforme mais à son début. Il lui reste beaucoup à faire avant que certains éléments clefs de la croissance n'interviennent : retour des capitaux exportés, mobilisation de l'esprit d'entreprise nationale et attraction d'investissements étrangers. Les réformes devront également être élargies pour inclure de nouvelles mesures dans certains domaines comme l'environnement, le rôle de la femme et le planning familial. Les réformes devront également être appliquées de manière à ne pas imposer de fardeaux indus à des groupes particulièrement vulnérables. La Banque mondiale et les donateurs bilatéraux devront collaborer à cette fin.

Rien de tout cela ne sera facile. Mais quelle est l'autre possibilité? Si l'Afrique ne parvient pas à soutenir les réformes ou les applique avec réticence, le continent risque de voir réapparaître le déclin et la récession qu'il a connus dans un passé récent. Personne ne le souhaite. Par ailleurs, si l'Afrique pour suit la voie de la réforme, l'élargit et la renforce, elle peut espérer un avenir meilleur. La responsabilité du développement de l'Afrique est entre les mains de l'Afrique, mais il faut que la communauté internationale l'aide à rester sur cette voie.

L'examen à mi-parcours est important puisqu'il nous permet de confirmer notre attachement au développement africain et de mobiliser les efforts en vue d'adopter d'autres mesures. A cette fin, il faut que les gouvernements africains et la communauté internationale œuvrent de concert pour appuyer la croissance de l'Afrique. Pour réaliser un redressement et un développement africains soutenus nous devons poursuivre nos efforts. C'est le message important du Programme

d'action des Nations Unies. Ne nous soustrayons pas à cet appel, acceptons-le en faisant preuve d'une compréhension réaliste de la tâche que l'on nous demande d'accomplir.

Oeuvrons ensemble pour relever ce défi à long terme. Le Programme d'action des Nations Unies est une base solide à partir de laquelle on peut progresser. Un élément essentiel du Programme sera la poursuite de la coopération étroite entre l'Organisation des Nations Unies et ses institutions, la communauté internationale et les pays en développement. Les Etats-Unis participeront également à cet effort.

M. PAPADATOS (Grèce) (interprétation de l'anglais) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de la Communauté européenne et de ses 12 Etats membres sur le point 39 de l'ordre du jour intitulé "Situation économique critique en Afrique : Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990".

Il y a deux ans les gouvernements africains ont présenté à la session extraordinaire de l'Assemblée générale de 1986 des arguments très valables en faveur d'une action concertée pour le redressement économique et le développement du continent. Ce fut la première session au cours de laquelle les problèmes de développement de toute une région ont été examinés. Les dirigeants africains n'ont pas simplement demandé que la communauté internationale appuie leurs efforts mais ils ont jeté les bases d'un partenariat unique tel qu'indiqué dans le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990. La communauté internationale a indiqué dans le Programme sa volonté d'honorer ses engagements et de maintenir son appui pour que l'Afrique puisse relever le défi que pose la relance économique, et les gouvernements africains ont pris des mesures politiques importantes pour s'acquitter de leurs responsabilités comme l'exige le Programme d'action. La reconnaissance commune de la nécessité d'une démarche coopérative de la part de tous les participants en vue de provoquer un revirement de la crise africaine a été un succès considérable pour l'Organisation des Nations Unies.

Il y a seulement deux mois, le Comité <u>ad hoc</u> plénier de l'Assemblée générale a achevé avec succès l'examen et l'évaluation de la mise en oeuvre du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique. Il a évalué la situation économique critique de l'Afrique, pris en

M. Papadatos (Grèce)

compte les contraintes entravant les efforts de développement de l'Afrique et reconnu que la communauté internationale avait contribué aux efforts des gouvernements africains. Cet exercice d'évaluation a révélé que les pays africains avaient pris des mesures courageuses pour relancer le processus de développement, alors que les pays donateurs ont joué un rôle important en appuyant les mesures politiques que les Africains avaient prises dans le cadre du Programme d'action des Nations Unies.

Plus important encore, le message explicite qui s'est dégagé de l'application du Programme était que des efforts plus grands et soutenus de la part de tous étaient plus nécessaires que jamais étant donné que les résultats économiques d'ensemble de l'Afrique sont peu satisfaisants et que nous espérons tous voir s'inverser son déclin économique. Les recommandations portent sur un certain nombre de préoccupations économiques et autres et sont essentielles pour la stratégie de développement des pays africains. Le rôle des femmes dans l'agriculture, la sécurité alimentaire et les problèmes démographiques méritent, dans une perspective de développement à long terme, une attention accrue. L'environnement et les ressources naturelles devraient être dûment pris en considération dans la coopération pour le développement en vue de renforcer la croissance économique et de combattre la pauvreté. La communauté internationale doit accroître son appui aux efforts déployés par les gouvernements africains pour exécuter le Programme d'action. Elle devrait également accroître son assistance financière aux pays africains, sur le plan tant bilatéral que multilatéral.

La Communauté et ses Etats membres continueront, comme par le passé, de jouer leur rôle en montrant qu'ils s'attachent à la réalisation des objectifs du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique. Sous ses divers aspects, notre contribution se manifeste dans des activités de programmation et de financement, dans la manière dont nous encourageons le redressement économique de l'Afrique et dans le rôle précurseur que nous jouons afin d'alléger le fardeau de la dette extérieure des pays africains tout en appuyant les réformes. Les initiatives importantes prises récemment par les principaux pays créditeurs, la Communauté européenne et les institutions financières devraient donner prochainement des résultats. Notre démarche, qui a été illustrée à la troisième réunion des parties à la Convention de Lomé et qui sera élaborée plus en détail à la quatrième, vise à répondre aux problèmes particuliers de nos partenaires d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et se fonde sur un dialogue politique afin de déterminer les priorités dans l'utilisation des ressources financières de la Communauté.

Nous pensons que l'examen à mi-parcours de l'exécution du Programme d'action a donné lieu à de nouveaux efforts en vue d'assurer l'exécution du Programme dans un esprit constructif. Nous nous félicitons du projet de résolution figurant au rapport du Comité ad hoc (A/43/664 et Corr.1) dans lequel on adopte les conclusions

de l'examen et de l'évaluation à mi-parcours de l'exécution du Programme d'action. Nous attendons aussi avec intérêt les résultats de l'examen et de l'évaluation finals auxquels on doit procéder à la quarante-sixième session de l'Assemblée générale. Nous escomptons appliquer le Programme d'ici à 1991 et sommes persuadés que, grâce à des initiatives conjointes, des résultats concrets seront obtenus. L'atmosphère de coopération qui a présidé à l'adoption du Programme d'action s'est manifestée aussi au cours de l'examen à mi-parcours. Tous les participants - les pays africains, les institutions internationales, les organisations non gouvernementales et les donateurs - y ont contribué.*

M. MATNAI (Israël) (interprétation de l'anglais): La situation pénible de l'économie africaine, question critique dans les affaires internationales, est bien connue et ne peut, malheureusement, être exagérée. Ces dernières années, il y a eu quelques raisons d'espérer. Des propositions de grande portée ont été présentées et un processus de redressement s'est fait jour dans des domaines tels que la sécurité alimentaire, la lutte contre la sécheresse, le développement des ressources hydrauliques et le recul de la désertification.

Cependant, une tragédie aux proportions gigantesques se poursuit. Des millions de personnes en Afrique souffrent des pénuries alimentaires et du manque d'eau. Aujourd'hui, l'Afrique doit importer des millions de tonnes de céréales. La sécheresse et la désertification dévorent les précieuses terres arables et, récemment, les ravages causés par les essaims de criquets pèlerins ont ajouté à la tragédie. L'érosion des sols est un fait avéré. Le Sahara, par exemple, s'est étendu de quelque 250 000 miles carrés au cours des 50 dernières années et, la population africaine augmentant de 3 % environ par an, il est inévitable que les terres arables soient surexploitées.

Les communautés rurales de l'Afrique sont les principales victimes de ce cercle vicieux. Les enfants africains souffrent également. La malnutrition, la maladie et la déshydratation portent atteinte aux générations futures de l'Afrique. Pour briser ce cercle vicieux - pour lutter contre ces souffrances et ce dénuement -, des efforts considérables doivent être faits. Des plans doivent être élaborés pour l'avenir. La coopération et la coordination doivent se manifester. Israël veut fournir son aide. Il a les moyens de le faire.

^{*} M. Huerta Montalvo (Equateur), Vice-Président, assume la présidence.

Je parle maintenant d'expérience. Il y a de grandes similitudes entre les problèmes auxquels se heurte l'Afrique aujourd'hui et les problèmes auxquels se heurtait Israël il y a 40 ans. Les premiers pionniers d'Israël ont eu à affronter des terres très appauvries dans un environnement naturel hostile. Nous étions sans cesse en butte au manque d'eau, et nous vivions dans la crainte de ne pouvoir nourrir notre Etat nouvellement né. Redonner vie à la terre a constitué un grand défi. Créer des possibilités de revenus a donné lieu à une dure lutte. Elaborer une économie moderne a été une bataille acharnée. Pourtant, sous avons persévéré et nous avons travaillé dur et, contre toutes les prévisions, nous nous en sommes sortis. Nos réalisations ont été accomplies dans l'espace d'une génération – la nôtre.

Aujourd'hui, l'Afrique livre les mêmes combats et, avec la coopération de tous les pays représentés ici, elle peut aussi l'emporter. C'est une responsabilité que nous assumons tous. Grâce à notre expérience historique dans l'édification de notre nation, le peuple israélien est pleinement conscient des difficultés qui attendent les Africains, et c'est dans cet esprit que je rappelle l'engagement d'Israël, annoncé il y a longtemps déjà, de mettre ses connaissances techniques à la disposition de l'Afrique.

Israël est prêt, soit seul, soit en coopération avec d'autres pays tiers, à aider les pays d'Afrique de diverses manières, qu'il s'agisse de faire reculer le désert ou de dessaler l'eau de mer, qu'il s'agisse d'ensemencer les nuages pour augmenter les chutes de pluie ou d'irriguer à l'aide d'eau saumâtre, qu'il s'agisse d'appliquer la technique de l'énergie solaire ou d'introduire des modifications génétiques dans les cultures de rapport afin d'améliorer la durée des produits et leur rendement économique. Israël est disposé à apporter son aide à l'Afrique, que ce soit dans le domains de l'agriculture ou dans celui de l'aménagement des rivières et des mers pour les besoins d'eau ou pour la pêche. Israël peut contribuer, par exemple, à améliorer le stockage des céréales à des coûts révolutionnairement bas et à réduire les pertes de céréales stockées dues aux infestations de rongeurs et à d'autres problèmes.

Encore une fois, je parle d'expérience. En 30 ans de coopération avec plus de 100 pays, Israël a accueilli plus de 30 000 stagiaires de pays en développement; il en a formé 25 000 autres dans leurs pays respectifs, et a envoyé à l'étranger plus de 10 000 experts et instructeurs israéliens, spécialisés dans divers domaines.

Chaque année, nous organisons et dirigeons des douzaines de séminaire, d'ateliers et de cours dans les domaines de l'agriculture, de la gestion des ressources en eau, du développement communautaire, de la gestion des coopératives et de la main-d'oeuvre et de services de santé communautaires.

Le centre de notre lutte contre la désertification et de notre recherche pour relever d'autres défis agricoles est l'Université Ben-Gourion du désert du Neguev. Elle a été créée à Beersheba, la capitale du Neguev, pour rassembler toutes les ressources scientifiques et techniques a'îln de percer les mystères des terres arides et de lutter contre la désertification. C'est le point culminant de notre histoire qui remonte à plus de 2 000 ans en arrière jusqu'à l'utilisation des crues éclair et même à la conservation de l'humidité ou de la rosée par des méthodes rudimentaires. Nous avons parcouru un long chemin depuis lors.

En Israël, la prophétie biblique selon laquelle "Le désert se réjouira et fleurira comme le lis" (La sainte Bible, Esaïe, 35-1) n'est pas une promesse; c'est un rappel quotidien des difficultés que nous rencontrons. Israël a créé un laboratoire pour l'agriculture des terres arides. Nous avons beaucoup appris, et nous souhaitons partager ces connaissances avec les autres. Il est indispensable d'être à l'abri de la faim. Il est possible de vivre du désert.

Israël continue d'offrir l'inclusion de programmes élaborés à l'Université Ben-Gourion sur le plan bilatéral au réseau des instituts de recherche agricole africains et, sur le plan multilatéral, par le biais du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et d'autres institutions spécialisées. Nous sommes prêts à entamer des discussions avec les différents pays africains intéressés ou sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne les problèmes aigus et urgents que connaît le développement économique et agricole de l'Afrique. Nous pourrons tous mous enrichir de cette coopération. Travaillons ensemble pour relever les défis qui nous attendent.

La séance est levée à 12 h 30.

